



FICHE DE CANDIDATURE

Election au Conseil d'administration du CNOSF

Assemblée générale du CNOSF | 19 juin 2025

Candidat au titre des représentants de la Commission des athlètes de haut niveau

Je soussigné(e) : **Axel CLERGET**

Né(e) le : **28 / 02 / 1987**

Présenté(e) par la Commission des athlètes de haut niveau (CAHN) en ma qualité de co-président(e), élu(e) le **15 / 04 / 2025**

Discipline sportive : **Judo**

Parcours sportif et situation actuelle :

- Vice-champion d'Europe, double médaillé mondial en individuel.
- Champion de France, du monde et olympique par équipe.
- Co-président de la CAHN CNOSF



Photo

Reconnais, en signant le présent document, que je certifie jouir de mes droits civils et n'être sous l'effet d'aucune incompatibilité, interdiction et déchéance qui s'opposerait çà l'exercice de mes fonctions ou à mon inscription sur les listes électorales.

Expression libre

Après vingt ans de carrière au plus haut niveau, j'ai traversé toutes les étapes de la vie d'athlète : de jeune espoir à médaillé européen, mondial et olympique, en passant par les périodes de doute et de mise à l'écart. Cette expérience complète m'a permis de comprendre, dans toute sa complexité, ce que signifie être athlète de haut niveau en France. Aujourd'hui, je souhaite mettre cette expertise au service des athlètes français en défendant leur voix au conseil d'administration du Comité National Olympique et Sportif Français.

Représenter ces athlètes implique d'être le porte-voix des réalités du terrain et de leurs enjeux cruciaux. Les sujets qui me tiennent à cœur : l'accompagnement à la reconversion, la cohésion et le sentiment d'appartenance à nos équipes olympiques, la santé (santé mentale, prévention des commotions ...), la visibilité de la commission des athlètes, des critères de sélection clairs et établis, etc.

Avec Paris 2024, la voix des athlètes est de plus en plus écoutée et ce fonctionnement a indéniablement montré sa réussite. Je souhaite poursuivre cet élan et même renforcer cette place au sein des différentes instances du sport français et le CNOSF en ai l'étendard. Voici les raisons de cette candidature.

Ma vision repose sur des valeurs fondamentales : la cohésion, la rigueur et l'inclusion. J'ai toujours cru en la force du collectif et en la nécessité de bâtir un environnement où chaque athlète peut s'épanouir pleinement, pendant et après sa carrière. Ce qui m'anime, me permettra d'être un lien solide entre les différentes parties prenantes du sport français.

En intégrant le conseil d'administration, je veux assurer la continuité des travaux par le passé, continuer à porter la voix des athlètes et poursuivre mon engagement dans le sport français avec plus de hauteur.

Je suis convaincu que mon parcours, mes valeurs et mon engagement peuvent être un atout pour cette mission. Ce serait un honneur et une vraie responsabilité de devenir administrateur du CNOSF, j'en mesure le poids et l'importance de ce poste et m'engage à être à la hauteur de celui-ci.

Dans l'attente de pouvoir échanger avec vous, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Reconnais, en signant le présent document :

- Que le CNOSF est autorisé à reproduire et diffuser la présente fiche de candidature ainsi que tout document joint (à l'exception du formulaire de contact) au dossier de candidature sur tous supports pour toute la durée de l'Olympiade, et je garantis avoir tous les droits à cet effet.
- Être informé que des données personnelles sont collectées dans la présente fiche de candidature par le CNOSF, conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) Personnelles n°2016/679 et à la Loi informatique et libertés n°78-17. Ces données sont collectées dans le cadre de ma candidature au Conseil d'administration du CNOSF, pour le mandat 2025-2029, conformément à ses dispositions statutaires. Le CNOSF présente donc un intérêt légitime à traiter ces données. Ces données feront l'objet d'un traitement informatique, par le CNOSF responsable du traitement. Elles seront destinées au Comité de déontologie du CNOSF. Les données personnelles relatives aux candidatures sont conservées pendant un délai de 5 ans à compter de la clôture du processus électoral, indépendamment de l'acceptation ou du rejet de la candidature. Ce délai est justifié par le délai de prescription de 5 ans en matière de responsabilité civile (article 2224 du Code civil), permettant de répondre à d'éventuels recours ou contestations liés à la validité du processus électoral. Passé ce délai, les données sont supprimées ou anonymisées, sauf en cas de contentieux en cours. Les données pourront également être transmises à des sous-traitants, notamment pour l'hébergement et la fourniture de solutions logicielles, dans le but de garantir l'exécution du service. Ces données personnelles ne feront l'objet d'aucun usage commercial. Je bénéficie concernant ces données, du droit d'accès, du droit de rectification ou d'effacement, de modification de ces données en cas d'informations incorrectes, du droit d'opposition, du droit à limitation du traitement de ces données, pour des raisons tenant à ma situation particulière. Ces droits peuvent être exercés directement par courrier adressé au CNOSF situé au 1 avenue Pierre de Coubertin, 75013 Paris ou par courriel à dpo@cnosf.org. En cas de non-respect de mes droits, il est également possible de saisir la CNIL, via son site internet (www.cnil.fr)

Fait à Fontenay sous-bois
Le 16 mai 2025

Signature : AC





La Commission des Athlètes de Haut-Niveau
Comité National Olympique et Sportif Français
1 Avenue Pierre de Coubertin
Paris, 75013
cahn@cnosf.org

Paris, le 19 mai 2025

Objet : Justification de la proposition des candidats pour le Conseil d'Administration du CNOSF.

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le jeudi 19 juin 2025, à l'occasion de son Assemblée générale, le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) procédera à l'élection de son Conseil d'administration. Ce dernier est notamment composé de deux représentants de la Commission des Athlètes de Haut Niveau (CAHN), un homme et une femme ayant participé à au moins une édition des Jeux Olympiques au cours des trois dernières olympiades.

La plénière du 15 avril 2025, tenue en visioconférence, a permis aux candidats de se présenter à l'ensemble des athlètes élus au sein de la CAHN en tant que co-présidents. Nous les remercions chaleureusement pour la qualité de leur présentation et leur volonté de s'engager au service du CNOSF et des athlètes français. Une phase de vote à distance s'est ensuite tenue ce même jour.

Conformément aux modalités d'élection diffusées précédemment, nous avons le plaisir de vous annoncer que Monsieur Axel Clerget et Madame Marie Martinod ont été désignés comme candidats à la représentation de la CAHN au sein du Conseil d'administration du CNOSF. Le détail des votes figure en annexe du présent courrier, attestant de leur légitimité à représenter la voix des athlètes.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Marie Martinod,
Co-présidente de la CAHN du CNOSF.

Axel Clerget,
Co-président de la CAHN du CNOSF.



Annexe – Résultat détaillé du vote à l'élection des co-présidents de la CAHN du CNOSF.

Résultat de l'élection de la co-présidente de la CAHN du CNOSF :

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
11	ELECTION N° 1 - 1 POSTE	28	28	30	30
Candidate	Voix	% sur les voix val. exprimées			
GRUDA SANDRINE (FF-BASKET-BALL)	5	17,86%			
MARTINOD MARIE (FF-SKI-FREESTYLE)	18	64,29%	Elu		
PINEAU ALLISON (FF-HANDBALL)	5	17,86%			
Vote Blanc	0	NA			

Résultat de l'élection du co-président de la CAHN du CNOSF :

N° du vote	Intitulé du vote	Bulletins Val. Exprimés	Voix Val. Exprimées	Bulletins Présents	Voix Présentes
12	ELECTION N° 2 - 1 POSTE	26	26	30	30
Candidat	Voix	% sur les voix val. exprimées			
CLERGET AXEL (FF-JUDO)	14	53,85%	Elu		
DE-LE-RUE PAUL-HENRI (FF-SKI-SNOW)	1	3,85%			
HOUIN PIERRE (FFAVIRON)	11	42,31%			
Vote Blanc	0	NA			